

## Projet éolien de la Petite Woèvre

Communes de Rambucourt et Broussey-Raulecourt

Lettre d'information n°4 | Juin 2024



### Le mot de la cheffe de projet

Madame, Monsieur,

Le projet éolien de la Petite Woèvre, à Rambucourt et Broussey-Raulecourt, suit son cours : après un an d'études environnementales, paysagères et de vent, une implantation a été définie. Le résultat des études ainsi que l'implantation de 5 éoliennes vous ont été présentés lors de la permanence d'information de mars dernier et vous sont résumés au sein de cette lettre. L'intégralité des études sera consultable en phase d'instruction du dossier, au moment de l'enquête publique.

Prochaine étape du développement : l'étude d'impacts, qui analyse les impacts potentiels causés par l'implantation des éoliennes sur l'environnement, le paysage, et le milieu humain. Ces impacts potentiels devront ensuite être évités, réduits ou compensés suivant les recommandations des bureaux d'études. A cet effet, l'étude acoustique a débuté fin avril. Cette lettre d'information vous présente succinctement le planning et les différents volets de l'étude d'impacts, qui durera jusqu'à l'été.

Je reste à votre disposition pour toute question et vous souhaite une bonne lecture !



**Elsa Kuffler**

Cheffe de projets éoliens

**RWE Renouvelables France**

elsa.kuffler@rwe.com

Suivez les actualités du projet éolien de la Petite Woèvre sur son site Internet dédié :

[petitewoevre.projet-eolien.com](https://petitewoevre.projet-eolien.com)



### 5 éoliennes

de 200 mètres maximum de hauteur en bout de pale : 1 à Rambucourt, et 4 à Broussey-Raulecourt.



### 5,7 MW

puissance unitaire par éolienne (en mégawatts), soit une puissance totale de 28,5 MW.



### 830 m

entre l'éolienne la plus proche et les premières habitations, c'est plus que la réglementation (500 m).

### L'étude acoustique est en cours !

L'étude acoustique permet de mesurer le niveau sonore autour de la zone d'étude par l'installation de micros, appelés sonomètres, à l'extérieur des maisons les plus proches. Ensuite, des modélisations seront réalisées afin de s'assurer que le niveau de bruit, après implantation des éoliennes, respecte la réglementation. Celle-ci impose que le nouveau niveau sonore ne dépasse pas le niveau initial de 5 décibels le jour et de 3 décibels la nuit.

Pour le projet éolien de la Petite Woèvre, l'étude acoustique a débuté en avril avec le lancement de la campagne de mesures et l'installation des sonomètres sur quatre points d'enregistrement identifiés par le bureau d'études VENATHEC.



Sonomètre

# Premiers résultats des études

## Résultat de l'étude faune/flore

Cette étude a pour objectif d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel sur la zone et qui sont susceptibles d'être affectés par le projet. Elle a été réalisée par des écologues du bureau d'études indépendant ENVOL Environnement.

### Avifaune (oiseaux)

Pendant un an, les écologues ont recensé les espèces d'oiseaux présentes sur la zone d'étude. ENVOL Environnement a notamment recensé des espèces dites patrimoniales, comme l'Alouette des champs, le Tarier pâtre ou le Bruant jaune. Certains rapaces fréquentent également la zone de projet, dont le Pygargue à queue blanche, le Milan royal ou encore des busards. D'autres espèces survolent la zone, comme la Cigogne noire. La zone de projet constitue également une zone de halte pour cette dernière, notamment en période postnuptiale (août à novembre). Les enjeux mesurés sont jugés de faible à fort selon les saisons par le bureau d'études ENVOL Environnement.

### Chiroptères (chauves-souris)

Au travers de plusieurs expertises, dont la mise en place de micros sur le mât de mesure durant 245 nuits, les inventaires traduisent que les secteurs humides et arborés concentrent l'essentiel de l'activité chiroptérologique. Les enjeux principaux correspondent aux périodes de mise-bas et de transit automnal en raison de l'activité de la Pipistrelle commune qui a été l'espèce la plus détectée au cours de l'étude.

### Flore

Parmi les espèces de flore observées dans l'aire d'étude, aucune n'est protégée ou d'intérêt patrimonial. Trois espèces exotiques envahissantes ont été observées : le Robinier faux-acacia au nord-est, la Vergerette annuelle au centre de la zone d'étude et la Renouée du Japon à l'ouest de la zone d'étude.



Pipistrelle Commune

© Drahrkrub



Renouée du Japon

© Harum Koh



Cigogne noire

© Hobbyfotowiki

## L'expertise paysagère

L'étude paysagère est réalisée par le bureau d'études paysagiste Sillage (anciennement Couason). L'étude est réalisée dans un périmètre de 20km autour des communes d'implantation potentielle. Une campagne de photomontages ciblés permettra d'étudier les visibilitées du potentiel parc avec les villages à proximité et les sites d'enjeux patrimoniaux : par exemple la butte de Montsec, classée monument historique, ou encore l'église Saint-Léger de Gironville-sous-les-Côtes.

Ces photomontages et leur analyse permettront d'élaborer des mesures visant à réduire l'impact (plantations de haies, etc.).



© CC BY-SA 3.0

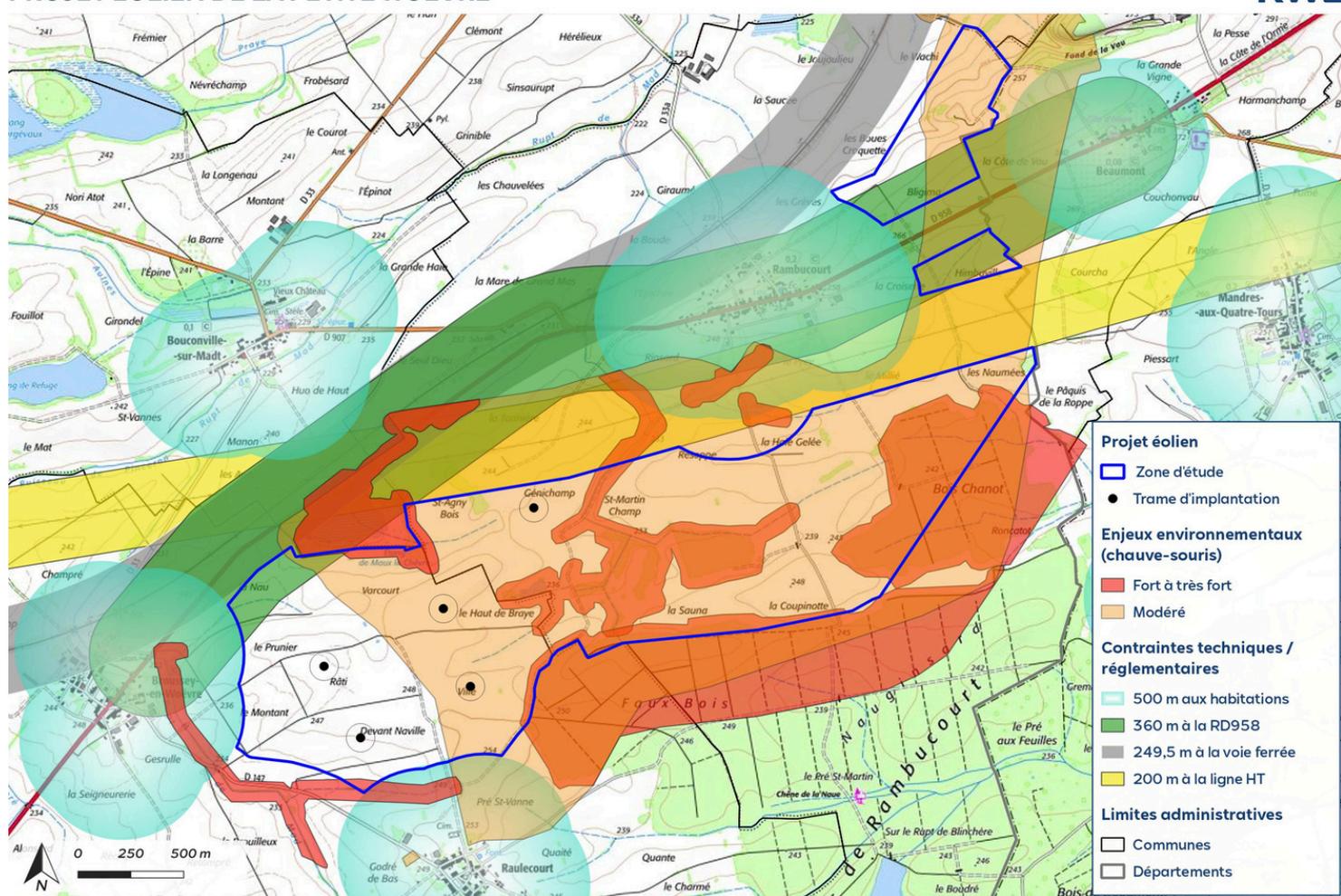
Butte de Montsec

# Trame d'implantation des éoliennes

Les éoliennes sont implantées en considération des enjeux paysagers et environnementaux identifiés (page de gauche), et des contraintes techniques du site telles que les distances d'éloignement aux infrastructures existantes (habitations, routes départementales, voie ferrée, etc.). La carte ci-dessous présente les principaux enjeux considérés dans la trame d'implantation des 5 éoliennes (en noir).

## PROJET ÉOLIEN DE LA PETITE WOËVRE

RWE

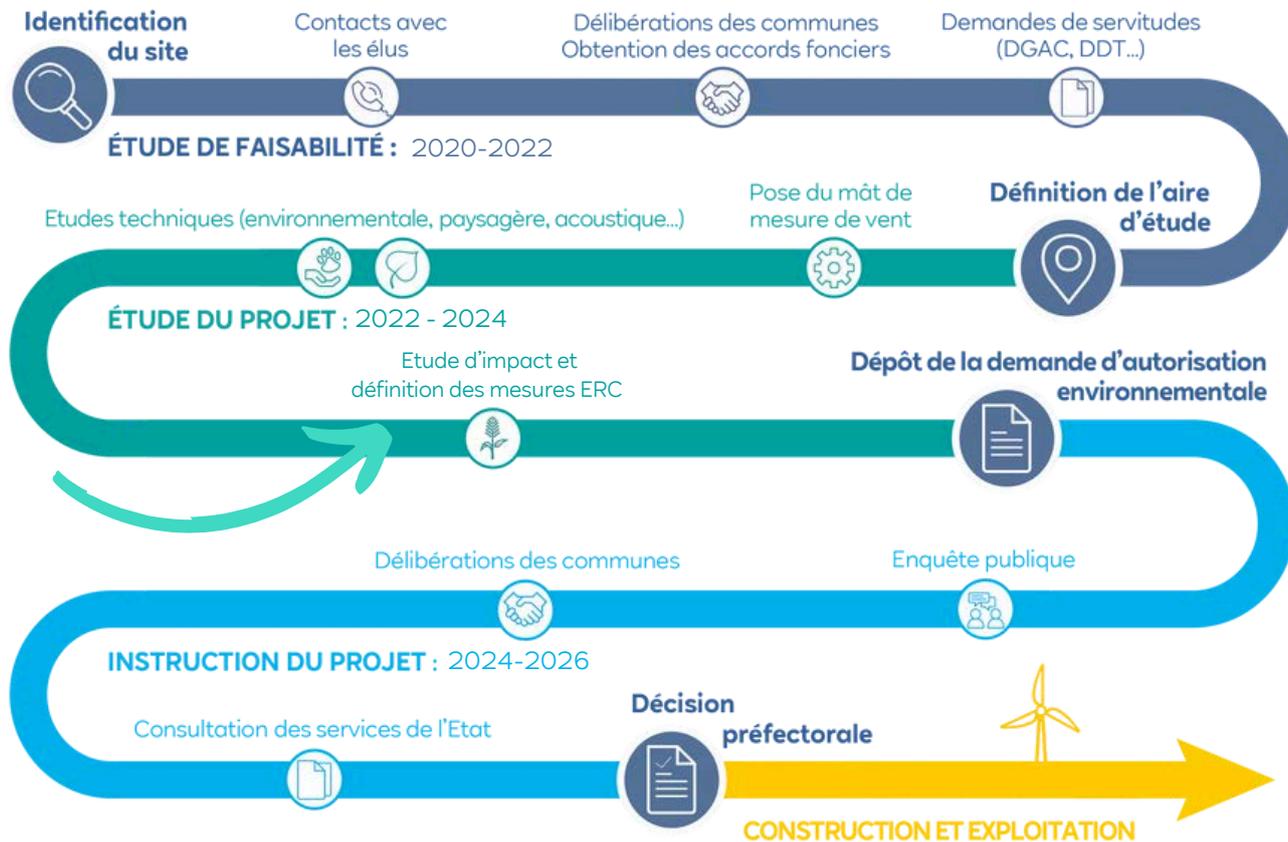


## Prochaine étape : évaluer les impacts

La prochaine étape sera d'évaluer les impacts que le projet éolien aurait sur la faune, la flore, le paysage, le cadre de vie, etc. Les bureaux d'études indépendants ENVOL Environnement et Ora Environnement sont en charge de cette étude pour le volet environnemental. Les études acoustique (VENATHEC) et paysagère (Sillage) viennent compléter cette évaluation. Ensuite, en suivant les principes de la séquence ERC « éviter, réduire et compenser », les bureaux d'études détermineront des mesures.

**Ces mesures auront pour but pour d'éviter les impacts du projet, de réduire ceux qui n'ont pu être suffisamment évités, et de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.**

# Le planning du projet



## Un projet créateur de valeur pour le territoire et les habitants

Un projet éolien génère des retombées économiques pour le territoire d'implantation, sous de multiples formes. Premièrement, sous la forme de taxes perçues par les communes et la communauté de communes :

Collectivités	Retombées fiscales 5 éolienne
Commune de Rambucourt	12 900 €
Commune de Broussey-Raulecourt	50 400 €
Communauté de communes Côtes de Meuse Woëvre	134 900 €
Département de la Meuse	85 000 €

*Le tableau ci-dessus présente une simulation réalisée en octobre 2023 sur la base des dispositions fiscales de 2023.*

Les habitants du territoire pourront également en profiter par le biais de mesures volontaires de la part de RWE Renouvelables France : les mesures d'accompagnement du projet. Ces mesures pourront prendre diverses formes (financement de travaux d'économies d'énergie, dispositif de tarif d'électricité avantageux, bourse aux arbres, haies paysagères, etc.). Des propositions ont été réalisées lors de la permanence publique du 15 mars 2024, à la salle des fêtes de Broussey-Raulecourt et seront retravaillées avec les élus.

